

Concours section : ATTACHE MENESR INTERNE ATTACHÉ MENESR INTERN
Epreuve matière : Résolution d'un cas pratique
N° Anonymat : V250NAT1018154

Nombre de pages : 8

Epreuve - Matière : 101 - 8073 Session : 2025

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

LOGO

Académie de XXX

Collège

LOGO collège

Secrétaire Général

Adresse :

Tel :

Fax :

A [lieu], le [date]

Note à l'attention de monsieur
le chef d'établissement

Objet : Notre collège, établissement pilote d'un
territoire éducatif rural

Référence : Site officiel Educscol

Annexe 1 : Courrier adressé au président du CD

Annexe 2 : Cartographie des différents acteurs

dors de notre prochain CA du 30 septembre, vous présenterez à la communauté éducative le projet d'installation d'un Territoire Educatif Rural (TER) autour de notre collège désigné comme tête de réseau.

A cette fin, la présente note vous rappelle, dans un premier temps, le cadre général du dispositif, son évolution depuis 2019 et ses objectifs ; puis, dans un second temps, les risques que nous devons anticiper ainsi qu'un plan d'action.

I de cadre général du dispositif et ses objectifs.

a- Cadre général et évolution du dispositif

Les TER sont une expérimentation lancée en janvier 2021 afin de constituer un réseau de coopérations autour de l'école comme point d'ancrage territorial, au service d'un projet éducatif porteur d'ambition pour les élèves et leurs familles, et vecteur de rayonnement pour le territoire concerné. Les TER sont le pendant rural des cités éducatives dans les Quartiers Prioritaires de la politique de la ville (QPV) mis en place depuis la rentrée 2019.

Dans le prolongement de l'annonce faite le 31/03/23 par la Première Ministre et le Ministre de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse, le plan France Ruralités consacre l'élargissement des TER à l'ensemble des départements ruraux et poursuit l'ambition gouvernementale de réduire les inégalités territoriales engagée par l'Agenda Rural en 2019.

6 - les 3 objectifs du dispositif

Partant du constat que les territoires ruraux pâtissent d'une ambition scolaire et d'orientation plus faible qu'en milieu urbain ou périurbain, le dispositif TER permet de déployer une action spécifique afin de renforcer les prises en charge pédagogiques et éducatives des enfants et des jeunes, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire.

Trois grands objectifs structurent les projets de TER :

- ① Mobiliser un réseau de coopération autour de l'école en renforçant les articulations avec les collectivités territoriales et l'ensemble des partenaires.
- ② Garantir aux jeunes ruraux un véritable pouvoir d'agir sur leur avenir par le biais de l'accompagnement à l'orientation et les dispositifs d'égalité des chances.
- ③ Renforcer l'attractivité et la professionnalisation de l'école rurale par un meilleur accompagnement des personnels affectés en zone rurale.

Les TER doivent s'articuler avec les politiques éducatives existantes telles que les cordées de la réussite et les Espaces Services Jeunesse (ESJ). Ce n'est pas un dispositif de plus mais un facilitateur de mobilisation collective.

II Points de vigilance et proposition de plan d'action

a - les points de vigilance

La DGESCO et la DEPP ont préparé un ensemble de ressources afin de nous aider dans la mise en place du dispositif. Nous devons dans un premier temps poser un diagnostic. Nos actions seront animées, suivies et évaluées et devront permettre

à chacun de prendre toute sa part dans la mobilisation concrète en faveur de notre territoire.

En tant que coordonnateur local du dispositif, mon attention portera sur les points de vigilance suivant :

- L'importance de l'information, de la mobilisation et de l'implication de tous les acteurs
- Renforcer la coopération avec les parents d'élèves qui constituent la clé de réussite du projet
- Avoir un accompagnement et un suivi régulier avec le Copic national.
- Assurer le financement des objectifs fixés par le transfert de moyens existants, la concentration des moyens, la mutualisation des moyens ainsi qu'une recherche de moyens complémentaires.

En tant que Chef d'établissement, vous pourrez veiller à l'implication de l'ensemble de la communauté éducative avec une attention au personnel affecté dans notre collège et à leur parcours de carrière. Des sollicitations de l'EAFIC permettent de répondre aux besoins identifiés.

Enfin il conviendra d'être attentif à ce que le travail sur l'ambition scolaire ne consiste pas à "vider les territoires" de leurs meilleures ressources.

b. Proposition de plan d'action

Différentes étapes sont à suivre pour concrétiser le projet d'installation du TER :

- 1- Validation du projet en CA et de confier la responsabilité de coordonnateur local du dispositif au SG.
- 2- Etablir les diagnostics propres à l'établissement :

Concours section : ATTACHE MENESR INTERNE ATTACHÉ MENESR INTERN

Epreuve matière : Résolution d'un cas pratique

N° Anonymat : V250NAT1018154 Nombre de pages : 8

Epreuve - Matière : 101 - 8073 Session : 2025

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

- évaluation de la situation des élèves en s'appuyant sur les indicateurs nationaux, académiques, locaux ou propres au collège

- faire le point sur les actions existantes pour les élèves du territoire

- faire le point sur les actions existantes pour les enseignants.

3 - A l'automne, mise en place de l'observatoire départemental des dynamiques rurales. Présidé par l'IA-DASEN et le Préfet, cette instance permettra de partager des constats objectifs et de prévoir le déploiement d'actions nouvelles ou ayant déjà fait preuve de leur pertinence.

4 - Elaboration de la feuille de route départementale identifiant les territoires cibles, les leviers mobilisables, les partenaires et leurs actions ainsi que les objectifs locaux.

5 - Pour le 31 décembre au plus tard, les conventions tripartites signées entre l'Education nationale, le Conseil Départemental et les

Concours section : ATTACHE MENESR INTERNE ATTACHÉ MENESR INTERN

Epreuve matière : Résolution d'un cas pratique

N° Anonymat : V250NAT1018154 Nombre de pages : 8

communes seront formalisés. La convention aura une durée de 3 ans et une délégation de moyens de 30 000 € pour la mise en œuvre coordonnée du projet local.

6. Début 2024, phase opérationnelle du TER.

Jusqu'à décembre, nous entrerons donc dans une phase primordiale de concertations avec les élus, d'identification des territoires et d'élaboration de diagnostics.

Dans le cadre de votre présentation du projet lors du prochain CA, je vous propose en annexes de la présente note, un courrier à adresser au président du CD afin de l'informer de la présentation du projet ainsi qu'une cartographie des différents acteurs du TER qui permettra d'appuyer votre discours.

Je reste à votre disposition pour tout complément d'informations.

Prénom Nbr
Le SG
[signature]

annexe 1: Courrier spécifique adressé au président
du conseil départemental l'informant de la
présentation, lors du CA du 30/09, du dispositif
TER pour lequel le collège a été désigné
tête de réseau.

LOGO

Académie de xxx

Collège

LOGO collège

Le Principal

Adresse:

Tel:

Fax:

A [lieu], le [date]

Monsieur le président du Conseil Départemental,
de 30 septembre prochain, le Conseil d'Adminis-
tration du collège se réunira.

Le Conseil d'Administration de rentrée sera
l'occasion de présenter à l'ensemble de la
communauté éducative le dispositif des Territoires
éducatifs ruraux pour lequel notre collège a
été désigné tête de réseau.

Cette présentation permettra de mettre en perspec-
tive l'ensemble des actions que nous menons au
quotidien pour la réussite de nos élèves et le
dynamisme de notre territoire.

Comptant sur la présence des représentants du
Conseil départemental ce 30 septembre, je vous prie
de croire, Monsieur, en l'assurance de ma
considération distinguée.

LE PRINCIPAL

[signature]

..7./8.

annexe 2 : Cartographie des différents acteurs qui composent le réseau de coopération du TER.

